

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

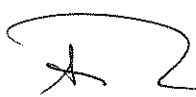
OBJET

**Renouvellement des
représentants du collège
des collectivités
territoriales au sein du
Comité de Suivi de Site
(CSS) pour le site de
Seine Aval (SIAAP)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY,
Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE,
Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

OBJET : RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI DE SITE (CSS) POUR LE SITE DE SEINE AVAL (SIAAP)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les travaux de modernisation du site Seine-Aval par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) ont conduit au classement SEVESO seuil haut de certaines de ses installations et à la création d'un Comité local d'information et de concertation (CLIC) le 25 octobre 2011.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye faisant partie du périmètre des risques potentiels du site, Monsieur le Préfet des Yvelines a décidé d'intégrer la Ville à ce comité. Lors de sa séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a désigné deux représentants de la commune au sein du CLIC.

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars dernier, la composition du collège des représentants élus des collectivités territoriales du CLIC doit être renouvelée.

A l'occasion de ce renouvellement et en application du décret n° 2012-6189 du 7 février 2012, une Commission de Suivi de Site interdépartementale (CSS) a été installée et va se substituer au CLIC actuellement en place.

De la même façon que le CLIC, cette nouvelle commission a pour but de :

- constituer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants en vue de prévenir les risques,
- suivre l'activité des installations pour la protection de l'environnement concernées par le périmètre,
- promouvoir l'information du public.

La Ville doit procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune au sein de la CSS.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Sophie CLECH et Monsieur Vincent MIGEON, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de la CSS pour le site du SIAAP.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

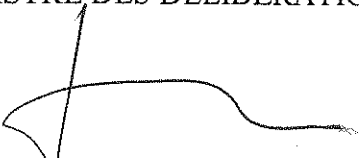
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE Madame Sophie CLECH et Monsieur Vincent MIGEON, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de la CSS pour le site du SIAAP.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye